

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-7098 / 100339
Frédéric Piguet SA, 1347 Le Sentier
Ebauche II
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 22 F
01.10.2005–30.09.2008 (Modification)
- 05-7112 / 101103
Comadur SA, 2416 Les Brenets
usinage de verre de montres
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 8 F
16.10.2005–15.10.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-7127 / 109437
CSEE Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques SA, 2000 Neuchâtel
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 4 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)
- 05-7131 / 101104
Comadur SA, 2400 Le Locle
usinage, pressage, injection, plasma
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 20 F
25.05.2003–27.05.2006 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-7133 / 110460
Transport Express Rodriguez SA, 1219 Châtelaine
réception, tri et contrôle, transport.
besoins spéciaux de consommation
9 H, 1 F
01.10.2005–30.09.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 05-7126 / 101923
Tornos SA, 2740 Moutier
Secteur de fabrication YASDA: en complément au permis 05-5528.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
09.10.2005–08.10.2006 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

– 05-6700 / 102142

Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop REV SR, 1964 Châteauneuf
centrale de distribution de produits frais (denrées périssables) – boucherie,
boulangerie, pâtisserie et salades – préparation des fruits et légumes
besoins spéciaux de consommation

8 H, 5 F

01.01.2006–30.09.2006 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

18 octobre 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail